



Somme demandée à le requête de saisine des prud'hommes

Par DavidDjoko

Bonjour,

Dans ma requête de saisine des Prud'hommes, j'ai demandé certaines sommes, et je me suis rendu compte que la somme pour "licenciement sans cause réelle et sérieuse" est en dessous du minimum du barème Macron. En cas de victoire, le juge se base sur ma demande, le minimum du barème, ou même plus s'il le décide ?

Merci d'avance